



M U I Z O N

INFORMATIONS MUNICIPALES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 04 AVRIL 2022

Etaient présents tous les membres formant la majorité des membres en exercice à l'exception de Madame DE SOUSA (représentée par Madame ARNOULD) et Monsieur COLPIN (représenté par Mr RENARD).

Messieurs DUBOIS et SENEAILLE quittent la séance à 23h30 en donnant pouvoirs respectivement à Monsieur PERIN et Madame DEGUAY.

Le Maire félicite l'adjointe à la Communication Valérie BOUCHE pour l'excellent travail qu'elle a fourni concernant la préparation et l'information de la population à l'aide des supports informatisés et des plaquettes distribuées à la population.

Le Maire signale à l'opposition qu'elle disposera désormais, en conformité avec la loi, d'un emplacement réservé à leur expression.

1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité moins 1 abstention (M PERIN) le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2021.

2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Une discussion s'engage sur la véracité des chiffres présentés et ceux retenus par l'opposition. Après quelques minutes il est rappelé que la différence sur certains chiffres provient de l'avancement dans le temps de la facturation « toujours délicat en fin d'année et début d'année ».

La transition de la perception d'Hermonville à la perception de Fismes est aussi à prendre en compte.

Le Maire propose que ces différences soient regardées et expliquées par l'échange et explication des documents.

Il ne faut pas s'emballer en évoquant des erreurs de la part de l'opposition alors que ces différences s'expliquent.

Des écritures ont été émises entre temps afin d'honorer les factures des entreprises, les comptes sont expliqués en temps réel directement avec le logiciel de comptabilité du secrétariat.

Des échanges ultérieurs pourront avoir lieu avec les conseillers municipaux qui le désirent.

Sur présentation par le Premier Adjoint (Le Maire ne prenant pas part au vote du compte administratif), le Conseil Municipal adopte à 12 voix POUR, 2 voix CONTRE (Messieurs DUBOIS et PERIN) et 2 abstentions (Mme HOUEL et M BRUYERES) le compte administratif 2021.

3- AFFECTATION RESULTAT 2022

Le conseil municipal décide à 16 voix POUR et 2 abstentions (Mrs PERIN et DUBOIS)

D'acter que les résultats ont été correctement estimés et de procéder à l'affectation définitive des résultats en conformité avec l'affectation anticipée inscrite au budget primitif de l'exercice comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement du montant de 678 270.40 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) du montant de 888 837.82 €

4 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE.

Sur proposition du Maire, le budget primitif Commune est voté à l'unanimité moins 4 abstentions (Mme HOUEL et Messieurs DUBOIS PERIN et BRUYERES) comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 3 335 341.82 €

Charges à caractère général : 1 298 904 €

Charges de personnel et frais assimilés : 975 400 €

Autres charges de gestion courante : 132 700 €

Charges financières : 22 000 €

Charges exceptionnelles : 16 500 €

Dépenses imprévues : 1 000 €

Excédent de fonctionnement : 888 837.82 €

Recettes de fonctionnement : 3 335 341.82 €

Atténuation de charges : 52 000 €

Produits des services, ventes diverses : 199 000 €

Impôts et taxes : 918 000 €

Dotations, subventions : 467 000 €

Autres produits de gestion courante : 4 002 €

Produits financiers : 4 502 €

Produits exceptionnels : 802 000 €

Excédent de fonctionnement : 888 837.82 €

Dépenses d'investissement : 1 817 108.22 €
 Ateliers : 13 000 €
 Groupe scolaire / gymnase : 492 837. 82 €
 Voirie/Mobilier urbain : 173 000 €
 Foyer des jeunes : 8 000 €
 Mairie : 51 000 €
 Bibliothèque : 7 000 €
 Marel : 6 000 €
 Parc Champ Jeudi / parking/foot : 180 000 €
 Bâtiments associatifs : 5 000 €
 Emprunt : 140 000 €
 Transfert compétence CU : 60 000 €
 Restes à Réalisés : 57 190 €
 Solde d'exécution négatif reporté :621 080.40€

Recettes d'investissement : 1 817 108.22 €
 Affectation résultat : 888 837.82 €
 FCTVA : 250 000 €
 Excédent fonctionnement reporté : 678 270.40 €

5- TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide à l'unanimité de reconduire les mêmes taux des taxes :

- 35.74 % pour la taxe foncière (bâti),
- 15,96 % pour la taxe foncière (non bâti).

6- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS et CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions comme suit :

NOM	DEMANDE 2022	VOTE 2022
APE	750	750
Familles Rurales	850	850
Club de l'Amitié	1500	1000
Prévention Routière	150	150
Pompiers	1800	1800
Comité de Jumelage	1250	1250
Comité des Fêtes	5500	5500
EGM	4000	4000
ESM	8500	8500
Foyer de Jeunes	7000	7000
Foulées Muizonnaises	1500	1500
GMC	700	350
Union Anciens Combattants	1000	750
La Veslardanne	1300	1000
L'Atelier et la Main	3000	3000
Pêcheurs	1000	500
Ecole Elémentaire	0	0
Ecole Maternelle	850	850
Jardins familiaux	0	0
Tennis	3000	3000
Billard	0	0
Pétanque	0	0
Yogatitude	0	0
Les amis de bambou (prolifération des chats)	250	250
CCAS	13 000	13 000

8- DIVERSES DELIBERATIONS ONT ETE PRISES AFIN DE POUVOIR MONTER LES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS :

CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE – ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS : 12 voix POUR, 4 CONTRE (Mrs PERIN + pouvoir, BRUYERES, HOUEL) et 1 ABSTENTION (Mme ARNOULD). Mr DUARTE ne prend pas part au vote.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CREATION PREAU ECOLE MATERNELLE : vote favorable à l'unanimité

AMENAGEMENT COUR ECOLE ELEMENTAIRE -ILOT DE FRAICHEUR : vote favorable à l'unanimité

FOURNITURE ET POSE DE JEUX DANS LES SQUARES : vote favorable à l'unanimité

CREATION VIDEO PROTECTION : vote favorable moins 2 ABSTENTIONS (Mr PERIN + pouvoir)

PARKING DU CHAMP JEUDI – Assistance Maîtrise d’ouvrage : vote favorable à l’unanimité

ETUDE FAISABILITE-AMELIORATION DU BATIMENT DE L’ECOLE ELEMENTAIRE : vote à l’unanimité

9- JURES D’ASSISES

Le recrutement des jurés d’assises se fait par tirage au sort triple du besoin pour la Commune de MUIZON soit 2 jurés x 3. Les personnes tirées au sort recevront un courrier postal leur indiquant les futures démarches à suivre.

10 – POINTS DIVERS

FOYER DES JEUNES : Monsieur Florent NOEL, Président depuis de nombreuses années, présente sa future démission. Le Maire et le Conseil Municipal le remerciant sincèrement de son engagement et de son dévouement.

RECHERCHE NOUVEAUX CITOYENS REFERENTS : si vous souhaitez devenir « référent citoyen » merci d’envoyer un mail à la mairie « mairie@communedemuizon.fr » ou vous présenter au secrétariat.

ETAT DES RUES ET DES PARCS: il est rappelé aux propriétaires de chiens que des sachets sont mis à leur disposition afin de ramasser les excréments de leur fidèle compagnon. En ces périodes COVID qui perdurent, merci de veiller à ce que vos masques ne tombent pas de vos poches...

CARTE D’IDENTITE et PASSEPORT : nous vous rappelons que la compétence des pièces d’identités nous a été retirée il y a déjà quelques années. Merci de vous rapprocher des Mairies de REIMS, GUEUX, TINQUEUX ou FISMES pour cet effet.

RECENSEMENT NATIONAL : pour vos démarches administratives de recensement, votre enfant doit se présenter en mairie à l’âge de 16 ans.

NUISANCES SONORES : avec l’arrivée des beaux jours, merci de vous reporter à l’arrêté municipal qui a été pris afin de limiter les bruits de voisinage. Merci de votre compréhension.

CHANGEMENT D’ADRESSE : si vous déménagez à l’intérieur même de MUIZON, merci de venir vous signaler en mairie pour faciliter les futures démarches administratives.

CONCOURS DE FLEURS : Quoi de plus joli qu’un village fleuri ? Nous vous invitons à prendre part à la vie de notre commune en participant au concours des maisons, balcons et jardins fleuris : en concourant, vous contribuez à embellir notre commune et à la rendre encore plus attractive !

Ce concours est placé sous le signe des fleurs, de l’environnement, du cadre de vie. Dans un esprit de convivialité, ce concours vise à encourager le fleurissement des maisons, des balcons, des terrasses, des jardins, ... visibles de l’espace public.

Ce concours gratuit est ouvert à tous, sur inscription.

Téléchargez le bulletin d’inscription sur le site de la Commune et le règlement du concours ou récupérez les documents à l’accueil de la Mairie.

REGISTRE MODIFICATION DE PLU pour LA FUTURE RESIDENCE : un registre existe en mairie afin que chaque personne qui le souhaite puisse s’exprimer sur la modification du PLU pour accueillir une future résidence à côté de la mairie.

BROCANTE : la brocante est prévue le 11 septembre 2022. Merci de prendre contact avec la Présidente du Comité des Fêtes Mme ROGER au 0326029681 0632965343.

CEREMONIE DU 8 MAI : Le Souvenir Français propose une exposition dans la Salle d’Honneur de la Mairie, ouverte dès le retour du monument du souvenir et ce jusqu’à 17h. Une conférence aura lieu à 14H.

URBANISME : il est rappelé que toute création ou modification de clôture jouxtant le domaine public doit faire l’objet d’une demande préalable de travaux auprès de la mairie, que le PLU stipule une hauteur de clôture à 1m,80, qu’elle soit végétale ou minérale et que la largeur de l’espace public doit être préservée à partir de la limite de la clôture. Veuillez au mieux à ce que votre haie ne déborde pas sur le domaine public.

Informations :

La matinée au cirque le 15 mars 2022 (Cheval Art Action) offerte par la Mairie a rencontré un très grand succès auprès des plus petits comme des plus grands des écoles Maternelle et Elémentaire.

N'hésitez pas à relancer votre inscription au secrétariat de mairie pour voir figurer le nom de vos défunts sur le totem du jardin du souvenir,

Vous êtes toujours plus nombreux à avoir choisi d'être informés par MMEP, c'est un plaisir pour nous de vous délivrer l'actualité.

Une rencontre va être organisée avec le service des sports de la région Grand Est pour la pose du label sportif que nous avons reçu le 22 février 2022 à Nancy.

11 – QUESTIONS DIVERSES

Maryse ROGER : « la brocante et la fête des voisins auront-elles lieu ? »

Le Maire : oui suivant l'évolution sanitaire, la brocante est prévue le 11 septembre et la fête des voisins laissée à l'initiative des habitants des quartiers.

Fernando DUARTE : « serait-il possible de créer un cahier de doléances ? »

Le Maire : oui pourquoi pas, cela pourrait amener des idées nouvelles. Ce cahier sera ouvert rapidement et mis à la disposition de la population au secrétariat de mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat.

Mot du Maire :

Rappel à la propreté :

Je trouve regrettable que des jeunes que je félicite par ailleurs se dévouent pour ramasser les déchets que d'autres jettent au sol par inadvertance, par négligence ou « j'm'en fout'isme », ignorant les poubelles mises à disposition.

Certains mettent en cause trop facilement et attribuent l'état de propreté de la commune à l'action des ateliers municipaux alors que cette situation est bien souvent la cause de ceux qui ne se sentent pas concernés.

Rappel aux propriétaires de nos amis les chiens :

Que les excréments soient de plus ou moins gros volume, les sacs de récupération mis à votre disposition sont adaptés. Il vous appartient d'avoir en poche le précieux sac, de vous baisser, d'opérer à l'enlèvement et à leur mise en poubelle.

Mon propos n'est pas destiné à nos habitants qui ont un comportement adapté.

Election Présidentielle : dernier tour le dimanche 24 avril 2022 de 8h à 19h. Des cartes électorales, non distribuées par La Poste, sont toujours en attente d'être retirées au bureau de vote.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
Le 16 Mai 2022
20H

« Emplacement réservé à l'expression des listes d'opposition »

Liste "MUIZON, ENSEMBLE POUR L'AVENIR"

Pour la première fois, lors du conseil municipal de ce lundi 4 avril 2022, Monsieur le Maire nous informe et nous accorde légalement un espace libre d'expression pour les conseillers municipaux d'opposition sur la prochaine parution du compte rendu de ce conseil municipal distribué à la population sous l'appellation "MUIZON INFORMATIONS MUNICIPALES".

Madame HOUËL Sophie et Monsieur BRUYERES Jacques de la liste "MUIZON, ENSEMBLE POUR L'AVENIR" désirent apporter quelques précisions et observations sur plusieurs sujets de l'ordre du jour et en particulier sur nos abstentions sur les délibérations du vote du compte administratif 2021, du compte de gestion 2021, de l'affectation du résultat et du budget primitif 2021 ainsi que notre opposition à la création d'un terrain synthétique. Comme chaque année, avant de délibérer les budgets dans leurs totalités, la commission des finances dont les membres sont désignés en début de mandat, s'est réunie une semaine avant soit le lundi 28 mars 2022. Les deux autres conseillers d'opposition faisant partie de cette commission font part à l'ensemble du conseil de plusieurs erreurs relevées et incohérentes dans la comptabilité de la commune, entre les comptes administratifs et de gestion présentés en commission ; et celles que la secrétaire générale argumente en lisant les chiffres officiels et à jour sur son ordinateur portable. Mr le Maire nous affirme qu'il va revoir ces erreurs et félicite nos conseillers d'opposition, de les avoir signalées. Vu cette incohérence entre les chiffres, nous nous sommes abstenus.

Nous nous opposons fermement contre la création d'un terrain de football synthétique au Champ Jeudi car nous n'avons pas vu ou eu en mains un projet de devis financier complet (coût réel accompagné d'un coût d'entretien) mais nous entendons par d'autres communes qui en possèdent déjà un que sa création vaudrait plus de 800.000 € avec un coût d'entretien de 20 à 30.000 € tous les 3 à 4 ans. De plus, son nouvel emplacement a pour effet d'abattre encore beaucoup d'arbres qui seront pour plus de la moitié non remplacés. De plus ce projet très coûteux mettra à mal les finances de notre commune. Nous nous sommes donc abstenus.

Actuellement, pour celles et ceux qui le désirent un cahier est mis à disposition en mairie pour écrire vos observations et vos remarques jusqu'à la fin du mois d'avril sur un projet de résidence pour personnes âgées et à mobilité réduite à côté de la mairie (où devait y avoir la médiathèque) car une modification de notre PLU est nécessaire et obligatoire du fait de la vente à un promoteur de cet unique terrain communal.

Expression groupe j'aime muizon

Face aux comptes rendus partiels et partiels, Mr Phillipe DUBOIS et moi-même, Freddy PERIN, de la liste "j'aime Muizon" avons demandé de pouvoir utiliser notre espace libre d'expression.

Nous constatons de nombreux problèmes comptables qui nous pousse à "s'abstenir" ou à voter "contre" lors des votes des budgets.

Nous nous opposons également à la création d'un terrain synthétique dans les conditions actuelles. Les ressources financières étant trop limitées, voter un tel projet cette année, ainsi que tout autre d'une telle ampleur, mettrait en danger les finances de notre commune.

Malgré de nombreuses demandes, nous ne disposons toujours pas d'un document officiel faisant état de notre trésorerie.

Nous considérons comme néfaste et irresponsable, le comportement de la plupart des élus de la majorité à prendre des décisions à l'aveugle sans être en possession des documents comptables lors de ce conseil municipal.

Nous considérons que le projet d'implantation de logements pour personnes âgées en zone inondable, ainsi que pour d'autres raisons, est un danger pour notre commune. Les Muizonnais sont autorisés jusque fin Avril à remplir un cahier à la mairie pour éventuellement contester ce projet.